

Affectation de crédits de reports

Conformément aux délibérations du Comité Syndical du 2 avril 2009, du 3 juin 2010 et du 10 mars 2011 sur le principe d'affectation des crédits de reports « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veudre », ceux-ci sont utilisés dans la limite de l'enveloppe globale résiduelle, en substitution de l'appel de subventions auprès des collectivités membres pour des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement.

Les propositions de crédits de reports ci-dessous s'inscrivent en application de ces délibérations.

- Par courriers du 10 décembre 2013, des 27 mars et 22 avril 2015, la Région Centre-Val de Loire a indiqué que pouvait être prélevé sur les crédits « Le Veudre » les financements nécessaires à l'Animation et coordination du contrat territorial Val d'Allier 2015 pour 291 €, au SAGE Allier Aval 2014 pour 580 €, aux postes 2015 du SAGE Allier Aval pour 137 €, aux postes 2015 du SAGE Cher Amont pour 4 748 €, aux postes 2015 du SAGE Loir pour 2 990 €, aux postes 2015 du SAGE Loiret pour 2 953 €, aux postes 2015 du SAGE Yèvre-Auron pour 6 134 €,
- Par courrier du 23 avril 2015, le Département de la Nièvre a indiqué que pouvait être prélevé sur les crédits « Chambonchard » le financement nécessaire dans le cadre du SAGE Allier Aval 2015 pour un montant de 882 €,
- Par courrier du 27 février 2015, le Département de la Creuse a indiqué que pouvait être prélevé sur les crédits « Chambonchard » le financement nécessaire dans le cadre du SAGE Cher Amont 2015 pour un montant de 1 506 €.
- Par courrier du 23 mars 2015, le Département du Cher a indiqué que pouvait être prélevé sur les crédits « Chambonchard » le financement nécessaire dans le cadre du SAGE Cher Amont 2015 à hauteur de 1 411 € pour l'animation / communication et 1 599 € pour l'enquête publique.

Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.